

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

SECRETARIAT GENERAL

Point Focal National RRC

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION DE HYOGO AU TOGO

MARS 2007

TABLE DES MATIERES.....	i
INTRODUCTION.....	1
A COORDINATION DE L'ELABORATION DU RAPPORT	2
B RÉSUMÉ	3
C LES EFFORTS DU TOGO REALISEE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION DE HYOGO	8
I. DESCRIPTION DE LA SITUATION.....	8
II. LA REDUCTION DES RISQUES ET DE CATASTROPHES : UNE PRIORITE DES POUVOIRS PUBLICS	9
III. QUELQUES ACTIVITES A L'ACTIF DU TOGO EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES.....	10
3.1. Analyse situationnelle des risques et facteurs de risques de désastre	10
3.2. Analyse des résultats	11
3.2.1 <i>Les situations d'urgence relatives à la structure géologique</i>	11
3.2.2 <i>Les situations d'urgence inhérentes à l'évolution des régimes climatiques</i>	11
3.2.3 <i>Les situations d'urgence liées aux épidémies</i>	13
3.2.4 <i>Les situations d'urgence liées aux autres facteurs</i>	14
3.3 Impacts des catastrophes	17
3.3.1 <i>Les Plus Vulnérables</i>	17
3.3.2 <i>Impacts disproportionnés des catastrophes sur les enfants et les femmes</i>	18
IV DÉFIS MAJEURS DU TOGO EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	19
4.1 La connaissance des foyers à risques, une nécessité.....	19
4.2 Doter le Togo d'un mécanisme institutionnel et juridique approprié	20
4.3 Doter le Togo d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et de lutte contre la pauvreté	21
V RECAPITULATIF D'UN TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIVITES DE PREVENTION DES CATASTROPHES	21
CONCLUSION	24
BIBLIOGRAPHIE	27

INTRODUCTION

Les principaux aléas auxquels les populations rurales et urbaines du Togo sont confrontées sont liés à la dégradation de l'environnement, à la perturbation du régime pluviométrique et à la dégradation de leurs conditions de vie sans oublier certains comportements anthropologiques favorisant le déclenchement de certains risques. Ces calamités, désastres, catastrophes ou situations d'urgence ont pour origine la non efficacité du cadre juridique et institutionnel de gestion et de l'utilisation de l'espace, la pauvreté des ménages, la détérioration de la situation financière du Togo, la non prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes sectoriels et l'inadéquation des infrastructures et équipements aux besoins socio sanitaires des populations. Les conséquences dramatiques de ces catastrophes sont entre autres les pertes de vies humaines, les pertes de revenu, des dégâts matériels se chiffrant à des centaines de millions de francs. Le corollaire de toutes ces conséquences est la perturbation de la vie normale dans les zones affectées au Togo.

Depuis quelques décennies, les phénomènes de catastrophes semblent advenir à un rythme plus accéléré et potentiellement plus dangereux. Ce rapport, le premier du genre au Togo serait plus adapté si une évaluation exhaustive des risques avait été réalisée ainsi que l'étude de la vulnérabilité des populations aux différents risques et catastrophes.

Ce rapport est donc la synthèse de certains travaux réalisés dans le cadre des situations d'urgence, des informations issus des travaux de l'atelier de lancement de la plate-forme nationale sur la réduction des risques de catastrophes ainsi que celui sur la réflexion relative à la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo.

Il comprend trois parties :

- la coordination de l'élaboration du rapport ;
- le résumé du rapport et
- les efforts du Togo réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo.

A COORDINATION DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Reporting organization	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)
Scope of organization's mandate (e.g. national authority for disaster, NGO network)	Le ministère de l'environnement et des ressources forestières est l'institution nationale qui coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, des ressources forestières et de la faune. Il est le point focal de la prévention des risques de catastrophes au Togo
Country, region, or other area being reported on	Les informations contenues dans ce rapport couvrent le territoire national.
Reporting on own organization or on behalf of others – please state	Ce rapport quoique non exhaustif à cause de la non opérationnalité pour l'instant de plate-forme nationale sur la prévention des risques et catastrophes couvre le Togo dans sa totalité.
Contact officer	M. HOUNKPE Koffi
Position	Chef division des études et programmes et du suivi évaluation; Point focal national RRC
Address, City, Postal Code, Country	Direction de la Planification (Ministère en charge de l'environnement) 01 BP 4825 Lomé Togo
Phone	Fixe: (228) 221 28 97 ; Portable: (228) 956 70 46 / 902 16 96
Fax	(228) 221 03 33
E-mail	yhounkpe_20@yahoo.fr
Website	www.merf.tg

B RÉSUMÉ

Les catastrophes naturelles ont toujours existé. Elles constituent un phénomène courant et récurrent dans l'histoire de l'humanité. Néanmoins, depuis quelques décennies les phénomènes catastrophiques semblent advenir à un rythme plus accéléré et être potentiellement, plus dangereux et plus dévastateurs. L'exacerbation des conséquences des catastrophes apparaît due à plusieurs facteurs dont les inondations, les éboulements, des tempêtes, des sécheresses, des épidémies, des incendies, des famines des pollutions, des érosions, des accidents de circulations, des conflits fonciers, des conflits politiques et postélectorales, du fait de l'augmentation de l'occurrence des phénomènes et l'expansion urbaine, conséquence de la croissance démographique quant à ce qui concerne l'augmentation du nombre de personnes affectées par ces phénomènes. Retenons pour mémoire qu'entre 1990 et 1998, 97% des 568 catastrophes survenues ont eu lieu dans les pays en développement.

L'Afrique n'échappe guère aux situations d'urgence. Elle est souvent sujette ou victime d'aléas, faute de programmation, de planification, d'organisation et de bonne gestion du patrimoine. Des exemples sont légion pour illustrer cet état de chose.

Dans les années 75 par exemple, l'Ethiopie a été dépassée par les effets d'une sécheresse, amplifiée par une longue guerre ayant abouti à l'indépendance de l'Erythrée. Dans le même ordre de calamités naturelles, mais prévisibles, ont eu à ravager des régions entières du continent. Eternellement assistés, les Africains semblent se plaire et se complaire de l'élan de solidarité, que lui manifeste la communauté internationale par le biais de quelques organismes spécialisés du système des Nations Unies. Les aides en question ne se font pas de pays à pays.

Tout cela fait oublier ou renvoyer aux calendes grecques bien des projets de développement socio-économique, indispensables à l'éclosion des conditions de vie durable. Pourtant jusqu'à preuve du contraire, aucun pays africain n'a jamais renoncé à son indépendance et à son autonomie. Peut-on parler d'une incapacité des Africains à s'assumer, à transcender leur acharnement néfaste du hasard ? A voir ce qui s'est passé par exemple au Niger en l'an 2005, où la famine a frappé plus de trente mille enfants, qui ont souffert d'une malnutrition sévère, il y a de quoi s'interroger sur la capacité des pays africains à faire face aux calamités naturelles. En 2005, c'était le Niger.

En 2006, c'est 20 millions de personnes au Kenya, en Somalie, en Erythrée, en Ethiopie et en république Unie de Tanzanie qui vivent sous la menace d'une famine en raison de la sécheresse. On ignore à qui le tour en 2007, voire 2008.

Le Togo, notre pays, n'est guère épargné par cette menace de catastrophe d'origine naturelle ou anthropique. Ceci a des conséquences dramatiques sur les vies humaines, les biens matériels et partant sur l'économie nationale toute entière.

La population togolaise est estimée à 5 000 000 d'habitants en 2005. La structure par âge est caractérisée par une forte proportion des jeunes de moins de 15 ans, lesquels représentent 47,7% de la population totale en 1998. La population potentiellement active représente 48% de la population totale du pays. Pour ce qui concerne la répartition spatiale de cette dernière, on note que la densité de la population est passée de 34 habitants au Km² en 1970 à 86 habitants au Km² en 2002. La population urbaine quant à elle représentait 37% de la population totale en 2000 contre 63% pour la population rurale. D'une région à une autre, la densité de la population laisse apparaître de très fortes distorsions.

L'économie du Togo est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources minières représentées essentiellement par le phosphate. En agriculture, on distingue d'une part, les productions vivrières, principalement, les céréales et d'autre part, les productions d'exportation dont le coton, le café et le cacao qui sont soumis aux fluctuations des cours mondiaux. En 2001, les productions vivrières s'élevaient à 3,2 millions de tonnes. Quant aux productions d'exportation, elles étaient pour le coton de 140.000 tonnes, pour le café, de 18.600 tonnes et de 7.900 tonnes pour le cacao. Le cheptel du Togo en 2001 est constitué de 278.500 têtes de bovins, 1.126.500 ovins, 1.240.300 caprins, 251.200 porcins et 7.383.000 de volailles. La production de phosphate s'élevait en 2001 à 1,1 million de tonnes.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) en francs courants est passé de 768 milliards de francs CFA en 1995 à 1.021 milliards de francs CFA en 2002, soit un accroissement annuel de 4% ; sa structure en 2002 se présente ainsi :

- Secteur primaire 39% : dont agriculture 30%, élevage 5%, forêt et pêche 4% ;
- Secteur secondaire 17,6% ;
- Secteur tertiaire 26,4% ;
- Produits importés des services bancaires -2%.

Le taux de croissance du PIB réel (en francs constants) est de 1,1% en moyenne sur la période 1997-2001.

Cette période a été marquée par une baisse de 2,2% en 1998 et 0,9% en 2000, imputable en partie à une faible productivité dans le secteur primaire due à une mauvaise pluviométrie. Ce faible taux de croissance n'est pas suffisant pour faire reculer la pauvreté, au regard du taux de croissance démographique estimé à 2,4% par an. Le PIB réel par habitant a donc diminué de 1,5% en moyenne sur la période 1997-2001. Les contraintes qui pèsent sur le secteur réel de l'économie proviennent notamment de la suspension de la coopération financière avec l'Union Européenne depuis 1993, compte tenu des incertitudes politiques pesant sur le pays et constituant aussi des sources de conflits. Heureusement la reprise de cette coopération est en voie de normalisation.

En effet, la pauvreté est souvent identifiée comme l'une des causes principales de la dégradation des ressources naturelles et un des facteurs qui fragilisent la population et constituent une des sources principales des risques de catastrophes. Son ampleur au Togo a été analysée dans l'étude diagnostique sur la pauvreté réalisée en 1994 sous l'égide de la Banque Mondiale. L'incidence de la pauvreté établie sur ces bases révèle que 72% de la population togolaise sont pauvres et 57% sont extrêmement pauvres. Les catégories suivantes sont les plus pauvres : les femmes, les enfants de bas âge, les personnes âgées, les enfants abandonnés, les handicapés, les chômeurs et les personnes déplacées. La proportion des pauvres est plus importante en zones rurales qu'en zones urbaines. Toutefois la dégradation des conditions de vie des plus démunies en milieu urbain favorise la paupérisation, la détérioration du cadre de vie, un lieu favorable aux épidémies de tout genre tels que VIH/SIDA, choléra et paludisme.

Le niveau actuel des indicateurs de pauvreté humaine (ils sont axés essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base) est également faibles. Classé en 2002 par le PNUD à la 141ème place sur 173 pays dans le rapport mondial pour le développement humain, le Togo demeure parmi les PMA. Les principaux indicateurs de développement humain durable du pays sont faibles. Le taux d'analphabétisme est de 47% en moyenne en 2000, dont 62% pour les femmes et 32% pour les hommes. Le taux de malnutrition est élevé, avec 25% des enfants de moins de cinq ans présentant un déficit pondéral en 1998. Le taux d'accès à l'eau potable est de 48% en 2000 et le taux d'accès à un système d'assainissement adéquat au niveau des ménages est de 40% cette année là.

Ce manquement oblige une importante partie de la population d'une part de se rabattre sur les eaux des puits, qui sont généralement polluées et d'autre part favorise la défécation sauvage tant en milieu urbain qu'en milieu rural et par ricochet menace la santé publique. Malgré tous ces problèmes, en 2002, les investissements dans les secteurs sociaux restent faibles avec une tendance à la baisse par rapport aux années précédentes accentuant la pauvreté et rendent très fréquent les risques et catastrophes.

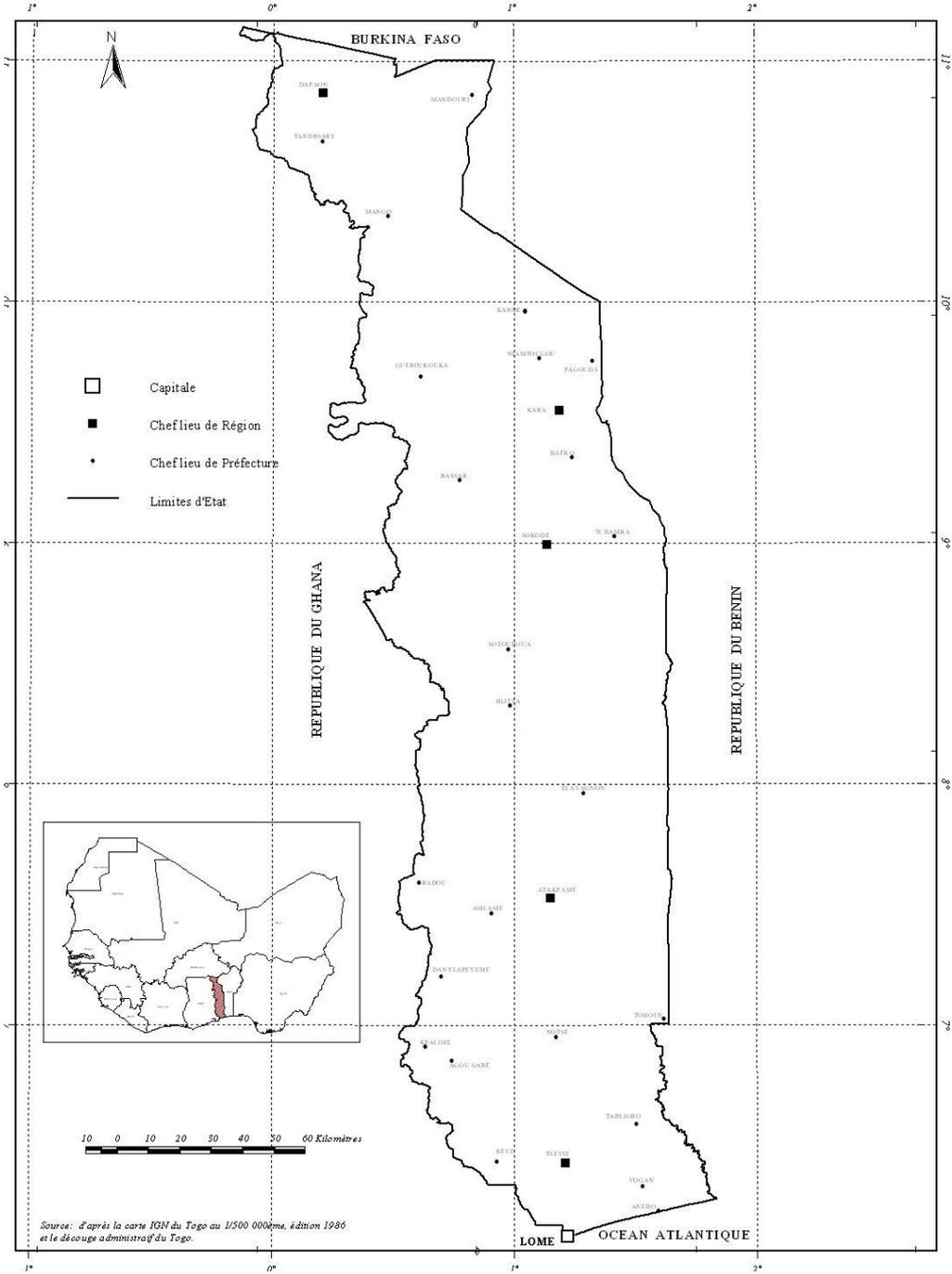
Sur le plan politique les élections souvent contestées dans ses formes d'organisation s'en sont souvent suivies des soulèvements violemment réprimés ici et là. Ce sombre tableau a donné lieu à des blessés graves, des morts, des dégâts matériels, des fuites et des déplacements de la population à l'intérieur comme à l'extérieur du Togo. Sur la base des statistiques du HCR, on dénombre 26 000 réfugiés togolais au Bénin contre 15 000 au Ghana et 5000 à 6000 personnes déplacées à l'intérieur du Togo en 2005. Il faut noter qu'entre 1992 et 1993, les troubles politiques ont entraîné 150.000 et 135.000 réfugiés togolais respectivement au Bénin et au Ghana et des centaines de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Ce constat amer montre qu'à chaque période électorale c'est-à-dire avant pendant et après les élections, le Togo connaît des troubles créant malheureusement une situation où la « culture de la violence » atteint son paroxysme et constitue un risque latent.

Pour répondre à ces différentes préoccupations, le Togo (cf. figure n°1) essentiellement marqué depuis bientôt deux décennies par une crise sociopolitique aux conséquences imprévisibles et confronté aux effets pervers des risques et catastrophes diverses, s'est résolument engagé au côté de la communauté internationale pour la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo qui est un cadre de référence pour la prévention des catastrophes par son intégration dans les politiques, plan et programmes nationaux de développement.

Par conséquent, en guise de recommandation le Togo a retenu trois actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme. Il s'agit de l'intégration des questions de prévention des risques et catastrophes dans le DSRP en cours d'actualisation, les pauvres étant les plus vulnérables aux catastrophes ; la cartographie des zones à risques et l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes au Togo.

Figure n°1 : Localisation Togo



C LES EFFORTS DU TOGO REALISEE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION DE HYOGO

I. DESCRIPTION DE LA SITUATION

Le Togo tout comme bon nombre de pays dans la sous-région ouest africaine connaît divers accidents majeurs, calamités et catastrophes dont les effets dévastateurs ne cessent d'amplifier durant ces vingt dernières années. Il s'agit notamment :

- des inondations urbaines et rurales : des champs dévastés avec des récoltes détruites; des cases écroulées; des personnes décédées par noyade; des épidémies récurrentes. Ceci entraîne famines et pertes économiques préjudiciables pour les exploitants agricoles et les maraîchers; insalubrité des agglomérations rurales et périurbaines ; développement des maladies des mains sales et/ou d'origine hydrique ; impraticabilité des axes routiers et accidents de circulation; famine.
- des éboulements : des pertes en vies humaines et des cas de blessés graves auxquels s'ajoutent d'importants dégâts matériels enregistrés ; des voies de communication encombrées. Conséquence des voies de communication impraticables ; ruine économique et paupérisation des victimes ; accidents de circulation ; éboulements répétitifs ; réduction de la fréquentation touristique des sites ;
- des tempêtes : des arbres déracinés par des vents violents; toitures de maisons, de salles de classe et de dispensaire décoiffées; pertes en vies humaines occasionnées par des tempêtes foudroyantes. Conséquence survenue des accidents mortels; paupérisation des victimes; perturbation périodique des cours, des prêches et des soins de santé primaire; survenue à court et à moyen terme des tempêtes dans les zones où se perpétue la dégradation du couvert végétal ;
- la sécheresse : des pluies tardives et irrégulières ; cycle pluviométrique déclassé; des graines ressemées ; activités agricoles retardées. Conséquence : baisse de la production vivrière et cotonnière; accentuation des effets de savanisation ; manque d'eau de boisson en saison sèche ; difficultés en période de soudure ; famine et hausse des prix des produits vivriers ; dépendance alimentaire ; accentuation de la déprise caféière, cacaoyère voire de la palmeraie ; recrudescence des incendies ;
- des incendies : des pertes en vies humaines enregistrées; des maisons, bâtiments scolaires et hangars de marché détruits; des champs, des greniers et des plantations brûlés. Conséquence : Accroissement de la mortalité ; accroissement des pertes économiques en termes de réinvestissements sociodémographiques et économiques ; perte de production préjudiciable; déprise caféière et cacaoyère difficultés entraînant la famine en période de soudure ; accentuation de la paupérisation au niveau des ménages sinistrés ;
- des épidémies : manifestation du choléra, de la méningite, de la fièvre typhoïde, VIH/SIDA etc. avec des cas de décès. Conséquence : récurrence épidémiologique ; propagation épidémiologique à grande échelle ;

- des famines : rupture de stock en période de soudure ; flambée excessive du prix du bol de maïs sur toute l'étendue du territoire national ; malnutrition ; repas journalier difficilement assuré dans certaines familles ; déperdition scolaire favorisée par un manque de vivres. Conséquence insécurité alimentaire en période de soudure; accentuation de la malnutrition; prédisposition des populations à certaines formes de maladies ; forte dépendance alimentaire des populations urbaines ; accentuation de la paupérisation des populations rurales ;
- des pollutions : eaux polluées consommées par les populations; eaux fluviales et marines colorées ; produits maraîchers infestés du fait de leur arrosage par les eaux polluées ; coefficient d'infiltration des eaux d'écoulement réduit du fait de l'utilisation des plastiques non biodégradables et de la viabilisation des espaces aménagés; air atmosphérique pollué du fait de la fumée provenant de tuyaux d'échappement et de la poussière émises; air contenant des déchets résultant du fonctionnement des machines, des toxines émanant des pesticides et odeurs nauséabondes des eaux lagunaires inhalé; des maladies endémiques dont la fièvre typhoïde et des maladies pulmonaires comme la tuberculose et des maladies bucco-dentaires contractées; des rivières et marres empoisonnées ; population halieutique détruite; poissons de qualité nutritionnelle douteuse consommée. Conséquence : Propagation et récurrence des maladies d'origine hydrique; développement des maladies de surdit , cancéreuses, pulmonaires et bucco-dentaires; pollution des forages d'alimentation en eau potable ; intoxication alimentaire due à la consommation des poissons; intoxication due à la consommation de l'eau des rivières; renforcement des effets des changements climatiques constatés du fait de la déforestation ;
- des érosions : voies de communication englouties par les eaux marines; village côtier déplacé; côte marine considérablement dégradée; affleurements rocheux exposés aux érosions mécanique et chimique; éboulement des roches survenu ; inaccessibilité des voies de communication. Conséquence : effondrement des infrastructures socio-économiques; disparition à terme de la ville d'An ho ; survenue probable d'effondrements voire leur récurrence ; réduction de la fréquentation de sites touristiques.

II. LA REDUCTION DES RISQUES ET DE CATASTROPHES : UNE PRIORITE DES POUVOIRS PUBLICS

La traduction de l'engagement et la volonté de la communauté internationale de réduire les risques et catastrophes majeurs, à la suite du raz de marée dévastateur de décembre 2004 dans l'Océan Indien, est l'adoption du Cadre d'Action de Hyogo qui est un référence aux pays pour la mise en place d'au mécanisme adéquat de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

Dans le cadre de la volonté du Gouvernement de réduire fortement les risques et catastrophes, un séminaire regroupant les acteurs nationaux et internationaux s'est tenu à Lomé, les 08 et 09 février 2007. Au terme de ses travaux, le séminaire a invité le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux à conjuguer leurs actions pour doter le Togo de mécanismes plus efficaces en matière de réduction des risques et catastrophes, par la mise en place d'une plate-forme nationale de réduction des risques et

catastrophes et l'élaboration d'un document de stratégie de réduction des risques et catastrophes. Le Gouvernement a été invité également à créer les conditions idoines d'une part, au développement de la culture de prévention des catastrophes à tous les niveaux et d'autre part, à la promotion de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

Aussi l'objectif du Togo est il d'une part de doter le pays d'outils efficaces, aussi bien institutionnels que juridiques, pour mieux faire face aux aléas naturels et technologiques afin de réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes et d'autre part d'honorer aux engagements du pays vis-à-vis de la communauté internationale par la signature des traités notamment le cadre d'action de Hyogo sur la prévention des risques et catastrophes. Pour ce faire certaines initiatives sont en cours.

III. QUELQUES ACTIVITES A L'ACTIF DU TOGO EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Dans le cadre de la préparation aux urgences des catastrophes, le Togo a mené quelques activités parcellaires qui peuvent être capitalisées dans la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo en vue d'asseoir un dispositif approprié de prévention des risques de catastrophes au Togo dans une perspective de développement socio économique et culturel durable.

3.1. Analyse situationnelle des risques et facteurs de risques de désastre

Dans le cadre de la gestion fréquente des situations d'urgence au Togo, une analyse sommaire de la situation des risques a été menée par l'ONG Plan Togo. Cette analyse s'est focalisée sur Les autorités traditionnelles : notables, responsables des Comité Villageois de Développement (CVD). Ces responsables ont des pouvoirs décisionnels sur le plan communautaire, donc leur apport est nécessaire.

- Les groupes de femmes. L'un des groupes les plus vulnérables lors des catastrophes, les femmes constituent, une cible importante dans la conduite de l'analyse.
- Les groupes d'enfants : ils sont les plus touchés par les catastrophes et en souffrent plus que les adultes. Groupe cible de PLAN, le point de vue des enfants est primordiale

A partir d'un arbre d'analyse des problèmes, l'équipe multidisciplinaire a pu amener les différents groupes cibles de femmes, d'enfants et de vieilles/vieux à identifier :

- * les types de désastres et de situations d'urgence ;
- * les effets ou impacts socioéconomique et environnementaux ;
- * les risques et facteurs de risques potentiels favorisant les désastres, et
- * les actions à mener pour prévenir et réduire les risques.

Au total 15 focus groupes ont été organisés du 24 mai au 1^{er} juin 2006.

3.2. Analyse des résultats

Les principaux résultats de cette analyse qui se résument au point I ci-dessus relatif à la description de la situation par les populations enquêtées concernant les catastrophes se présentent comme suit :

3.2.1 Les situations d'urgence relatives à la structure géologique

Le glissement de terrain

Le Togo présente un relief peu accidenté. Il est pris en écharpe dans sa partie centrale sur près de 400 Km par une succession de massifs ou monts qui forment la chaîne de l'Atakora. D'orientation SW – NE, cette chaîne se prolonge au Ghana, au Bénin et au Niger. Les principales montagnes sont l'Adélé, le Fazao, le Malfakassa et le Mont Agou qui culmine à 986 mètres d'altitude. D'une façon globale, le Togo n'est pas situé dans une zone de menaces de grandes catastrophes telles que le volcanisme et le tremblement de terre néanmoins des cas ont été signalés dans les années 1862, 1906, 1911 et 1936 d'où la nécessité de prendre en considération cet aspect particulier de risque de catastrophe. Toutefois, il est exposé aux glissements de terrain en zones montagneuses, notamment à l'Ouest des monts Fazao et dans la localité de Boulowou.

3.2.2 Les situations d'urgence inhérentes à l'évolution des régimes climatiques

– Les tempêtes

Le Togo est situé en Afrique de l'Ouest et est entièrement situé dans la zone intertropicale. Il s'étend du 6° au 11° de latitude Nord puis de 0° au 1°6 longitude Est. De ce fait il est traversé surtout à partir de la région des plateaux par des aires cyclonales en particulier la tempête quasi annuelle dont les vents atteignent régulièrement des vitesses de 32 m/s environ 115 Km/h. Des cas de tempêtes ont été enregistrés dans la région des plateaux cas d'Awagomé et d'Asrama en 2006. Le cas du canton d'Asrama et plus précisément de Kame avait causé de dégâts matériels qui se sont chiffrés à 20.442.945 F CFA. Selon la Direction Régionale des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine des Plateaux, en 2005, huit (08) localités étaient touchées causant 41 morts avec des dégâts estimés à 19.184.400 F CFA. Des cas de tempêtes ont été enregistrés également dans la région centrale (Sotouboua), dans la région de la Kara et plus précisément dans la préfecture de la Kozah le 19 mai 1996 (Pya-Haut, Tcharé, Soumdina Haut, Lassa Haut) entraînant des dommages estimés à 246.000 F CFA, dans toute la préfecture le 16 avril 1998 touchant 418 personnes avec un dégât important chiffré à 43.123.626 F CFA, le même jour à Lassa et Soumdina où 191 victimes ont été dénombrés avec des pertes chiffrées à 3.031.949. Toujours dans la région de la Kara et dans la même année, le 17 juin à Kpindi, la tempête a causé 1153 victimes et des pertes économiques estimées à 2.981.519. D'autres cas sont enregistrés à Lama Anaïdè en 1999, Landa en 2000. Des cas similaires sont survenus dans la région des savanes précisément dans les préfectures de Tône et de Tandjouaré.

– Les inondations

Toutes les 5 régions du Togo montrent une spécificité par rapport au risque d'inondation. Dans la région des plateaux, en 2005, 8 localités sont touchées entraînant 46 victimes et des dégâts estimés à près de 9.321.800 F CFA. Dans la région de la Kara, à Djamdè le 18 juin 1998, 76 paysans sont touchés et ont vu sans réagir leurs 6,75 hectares de champs inondés. Dans la région maritime, le Bas Mono constitue une zone vulnérable aux inondations. En 1992 et 2003 on a dénombré des localités inondées (Séko, Agomé-Glozou, Batonou, Gbandibi, Agbétiko, Agomé Séva, Avévé, Adamè, Agbanakin, Kpondavé, Aklakou et Agouègan). Par ailleurs, Lomé, de part sa topographie et plus précisément la zone basse entre la mer et la lagune où la nappe phréatique affleure le sol (0,50 à 4 mètres), fait face au risque d'inondation à chaque saison pluvieuse (fin mars à fin juin ou début juillet, et de septembre à octobre). Sur le plateau de Lomé les zones limitrophes au bassin du fleuve Zio subissent également des inondations (cas de Kélégougan, Togblékopé, Adakpamé). On peut citer aussi les zones marécageuses (Todman, Tamé). En 1994 des régions septentrionales ont connu des inondations. La préfecture de Dankpen (Guérin Kouka) dans la région de la Kara et les préfectures de Kpendjal et de l'Oti connaissent de fréquentes inondations. La ville de Mango subit des inondations causées par le fleuve Oti.

– La sécheresse

Le Togo présente un climat variable de part et d'autre du 8° latitude Nord. La sécheresse prend de plus en plus forme au Sud du 8° latitude Nord et s'accroît au fur et à mesure qu'on s'éloigne du 8° latitude Nord. Il s'agit d'une catastrophe liée aux perturbations du régime climatique sous l'effet des changements climatiques. Trois grandes sécheresses ayant entraîné des périodes de famine sévère (1942/1943, 1976/1977, 1982/1983) sont soulignées sans oublier celle de 1989.

Les observations sur le terrain ont montré une utilisation abusive et excessive des ressources naturelles qui constitue une source principale des perturbations climatiques. Le couvert forestier togolais qui était 560.000 ha soit 10% du pays pendant son indépendance en 1960 a passé en 1991 à 135.000 ha. Cette adversité favorise la rareté des pluies donc favorable malheureusement à l'extension des saisons sèches.

Il y a lieu, dans le cadre d'un programme de lutte contre ce fléau, d'amener les groupes cibles à maîtriser certaines notions entourant ce risque.

Globalement, la sécheresse provoque :

- * la désertification qui est souvent la cause de catastrophe sur le long terme ;
- * la famine qui est un manque catastrophique de nourriture affectant une large population et qui est à l'origine d'importantes migrations vers des régions moins touchées ;
- * la pénurie alimentaire ou déficit de récolte ou une réduction anormale des récoltes, devenant insuffisantes pour satisfaire des besoins alimentaires ou économiques de la communauté.

3.2.3 Les situations d'urgence liées aux épidémies

– La méningite

La méningite (cérébro-spinale et épidémique) est une maladie qui est transmise par le Méningo W237. L'harmattan est la source atmosphérique chargée de ce germe pathogène. Cette épidémie a une récurrence biannuelle ou tri annuelle. Elle touche plus les régions septentrionales. La préfecture de la Kozah montre en 1997, 110 cas avec 23 décès, en 1998, 20 cas avec 8 morts, en 1999, 10 cas avec 1 décès, en 2000, 19 cas avec 13 décès, en 2001, 89 cas avec 20 décès (Fig. 4). La préfecture de Tchaoudjo a enregistré en 2004, 50 cas.

– Le choléra

Le choléra est une maladie hydrique. L'insuffisance d'eau potable et la mauvaise gestion des ordures ménagères constituent généralement la source de cette maladie. En 2001, des cas de choléra sont enregistrés dans les préfectures de Tône (12), de l'Ogou/Est Mono (5) et le Golfe- Lomé/District N°3 (24). En 2005, plus de 700 cas cholériques ont été enregistrés dans la préfecture du Golfe, la Commune de Lomé, dans l'Avé, à Notsè, à Atakpamé et dans l'Est Mono. La Kozah a enregistré, 24 cas avec 0 décès en 1997, 40 cas avec 5 décès en 1998, 14 cas avec 0 décès en 1999, 5 cas et 1 décès. Le constat sur le terrain démontre que cette épidémie survient généralement pendant la saison pluvieuse. La prolifération des dépotoirs sauvages, des lieux malsains favorise la multiplication des gîtes microbiens de choléra. A Lomé, cette épidémie est légion dans la zone de Bè et d'Adakpamé. La figure 5 nous montre selon la Direction Régionale de la Santé Lomé-Commune, du 1^{er} janvier au 19 décembre 2004, 1002 cas de choléra avec 13 décès à Lomé pour un taux létal de 1,3%.

La lutte contre cette épidémie annuelle nécessite non pas seulement une politique d'assainissement de proximité mais aussi et surtout un changement de comportement de la part des populations qui doivent commencer par la promotion.

– Le VIH/SIDA

L'épidémie de SIDA que connaît le Togo est une catastrophe dont on commence seulement à percevoir les ramifications. Alors qu'elle semblait, au début, restreinte aux zones urbaines, elle commence à se propager dans la population rurale et la « ceinture du SIDA », constituée par les grands centres urbains des 5 régions atteints par l'épidémie, a débordé pour s'étendre aux hameaux les plus reculés. On prévoit que si les tendances actuelles ne s'inversent pas, l'espérance de vie va continuer à baisser. Le taux de prévalence qui tourne autour de 6% et le nombre des personnes séropositives continue d'augmenter et par ricochet le nombre d'orphelins augmente rapidement, ce qui fait peser une charge sociale sur des communautés déjà affaiblies. La perte des soutiens de famille et la nécessité de prendre soin des malades et des orphelins constituent une charge qui aura inévitablement des répercussions significatives sur l'économie.

3.2.4 Les situations d'urgence liées aux autres facteurs

– Les incendies sauvages

Ce sont les feux qui viennent de la brousse et qui sont attisés par l'effet de vent. Ces feux sont généralement opérés par les paysans dans le cadre de la préparation des terres pour une nouvelle semence ou utilisés dans le cadre de la chasse des animaux sauvages. Dans la plupart des cas ils ne sont pas fait dans les normes et engendrent des incendies dans les lieux d'habitation induisant les pertes en vies humaines et/ou causent des dégâts énormes dans les champs de culture et par ricochet la perte de revenu.

En 1999, dans la préfecture de la Kozah, à Lama-Sahoudè, 0,36 hectare de culture maraîchère est brûlé entraînant 1.552.000 F CFA de perte pour 4 jardiniers. La même année à Djamdè Atchangbadè, toujours dans la Kozah, 10 familles de 72 personnes ont perdu un champ de 5,32 hectares entraînant une perte de revenus chiffrée à 1.500.000 F CFA. Dans la région des plateaux, 61 localités sont touchées en 2005 causant 275 victimes et les estimations des dégâts sont chiffrées à environ 95.000.000 de F CFA. Ces cas d'incendies font légion dans toutes les régions du Togo.

On note également des incendies qu'on peut classer dans les types d'incendies criminels. Ils sont utilisés généralement dans les conflits interethniques, pendant les troubles sociopolitiques ou uniquement par une personne pour nuire à son voisin. Ces différents cas se sont généralement soldés par les pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels provoquant la perte de revenus et un déséquilibre social.

– Les accidents

L'ampleur de ce type de risque se révèle à travers sa fréquence et le nombre de victimes et de dégâts. On parle de catastrophe quand les besoins dépassent les moyens (manque de moyens de secours). Par exemple : 5 blessés graves alors qu'on ne peut accueillir que 2. Ou 220 blessés graves à une heure x de la journée, alors que le programme des opérations de la journée est commencé, et que donc les blocs opératoires sont occupés, cela devient une situation de catastrophe.

Presque toutes les villes traversées présentent des risques potentiels de vulnérabilité (voies trop exigus, non respect des codes de conduite, occupation des rues dans le centre commercial, etc.) en matière d'accidents de circulation, ce qui met à rude épreuve les sapeurs pompiers qui sont seulement basés à Lomé et dépourvus de moyens. Les camions de transport des hydrocarbures font souvent objet d'accidents meurtriers (exemple d' Agamahé où on déplore une vingtaine de morts).

– Pollution

Il s'agit ici de la pollution des eaux (rivière, lagune, fleuve, lac, mer, nappe phréatique), la pollution atmosphérique, la pollution visuelle et sonore. Ces différents types de risques portent atteinte au milieu récepteur à travers les activités humaines (pêche, industrie, défécation sauvage, prolifération des dépotoirs sauvages, etc.) et affectant les conditions de vie et une perturbation de l'évolution normale de l'environnement. Par exemple, l'utilisation des pesticides par les pêcheurs, l'enfouissement des déchets solides et liquides dans le sol. A Lomé, il est à observer le déversement sans traitement préalable des eaux de vanes des latrines publiques dans la lagune. Par ailleurs, la pollution a des impacts sur la santé des consommateurs soit par intoxication alimentaire. Les populations sont affectées aussi par la consommation des produits alimentaires avariés et surtout par des produits pharmaceutiques périmés ou non indiqués. Et généralement ces problèmes s'observent dans les ménages démunis.

Au plan industriel le rejet dans la mer des boues de lavage de phosphate à Goum-Kopé et Kpémé constitue une menace latente des populations de ces localités. Les déchets phosphatés

liquides, soit environ 2 millions de tonnes par an, sont déversés directement dans les eaux côtières sans aucun traitement préliminaire. L'impact de ce rejet sur la bioaccumulation des métaux lourds (cadmium, plomb) dans les poissons et sur la santé bucco-dentaire des populations est évident.

– l'érosion

Les feux de brousse et le déboisement constituent l'une des principales causes de la dégradation des terres, leur fréquence entraîne l'érosion et la pauvreté des sols. Les montagnes dénudées de leur couvert végétale sont érodées et favorables au glissement de terrain. Sur la côte ouest africaine, la construction des ports de Tema et de Lomé accentue après le Port Autonome de Lomé (PAL) une dégradation du littoral togolais. Ainsi, les premières et deuxièmes voies reliant Lomé et Aného sont englouties par la mer ainsi qu'une partie de l'ancien hôtel Tropicana. La ville d'Aného est même menacée. A l'intérieur du pays, les eaux de ruissellement créées des rigoles et mettent en danger les maisons d'habitation.

– Les conflits interethniques et intercommunautaires

Les sources de ces conflits sont diverses. Les problèmes fonciers entre deux collectivités constituent le gros lot à part les problèmes liés aux femmes. En 1992, un conflit a opposé les Moba au Tchokossi à Barkoissi. Ce conflit a fait usage d'incendie. Dans les années 2000 les habitants du village d'Ablékpo ont perpétré une attaque avec utilisation d'armes blanches sur leurs voisins d'Agové où d'importants dégâts matériels ont été enregistrés avec un mort. La riposte des habitants d'Agové s'est traduite par l'incendie de tout le village d'Ablékpo. Il est à noter également des conflits entre les nomades avec les paysans. Soient ce sont les paysans qui occupent le corridor de transhumance comme leur champ de culture où soient ce sont les troupeaux de bœufs des nomades envahissent les champs des paysans. Dans les villages visités il y a, selon 96,1% des enquêtés moins ou pratiquement pas de conflit de ce genre. Les raisons données sont entre autres que la population vit en communauté c'est-à-dire en famille. Les problèmes sont réglés de façon hiérarchique, dans le ménage, en famille, dans la collectivité, au niveau du chef de village et enfin par le chef canton. Les sages jouent un rôle prépondérant dans la gestion des conflits.

– Les troubles sociopolitiques.

On accorde peu ou pas d'attention au potentiel de la gestion de ces catastrophes. Ces troubles qui ont pris leur source dans la revendication populaire en faveur de l'instauration de la démocratie et le respect des droits de l'homme depuis les années 1990, se perpétuent à chaque

élection présidentielle ou législative. Le cas récent fut celle d'Avril 2005 qui a engendré selon le rapport des Nations Unies plus de 500 morts et 40.000 déplacés. Par exemple, le 25 Avril 2005, à cause des considérations politiques tout un quartier est brûlé à Mango.

Les troubles sociopolitiques, les conflits, etc. engendrent des déplacements de population à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Comparativement aux conflits intercommunautaires, la population est consciente de ce danger permanent qui mine la société et cherche par la voie de solidarité et de l'union à réduire au maximum ce risque.

– Déplacement des populations.

L'expression « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays » s'applique à toutes « personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. » (Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Bureau des affaires humanitaires de l'ONU – OCHA).

Les déplacements de population, quelles qu'en soient les causes, sont des événements traumatisants qui demandent dans tous les cas de prévoir un soutien psychologique et une aide matériels (logements, biens de premières nécessités, soins médicaux, etc.).

3.3 Impacts des catastrophes

3.3.1 Les Plus Vulnérables

Les groupes qui courent le plus fréquemment des risques lors des catastrophes sont les enfants, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH /SIDA et les plus démunis. Dans certains contextes, les personnes peuvent aussi se retrouver en position de vulnérabilité en raison de leur origine ethnique, de leur affiliation religieuse ou politique ou de leur déplacement.

– Les enfants : ils constituent souvent la plus grande partie de la population affectée. Ils sont spécifiquement vulnérables dans le domaine de la malnutrition, exploités. Les enfants ne

sont pas non plus à l'abri des violences sexuelles. La plupart de leurs droits sont bafoués et ils deviennent sujets aux adultes.

- Les femmes : Elles subissent des violences sexuelles. Même pendant les situations d'urgence, elles sont appelées à s'occuper à la fois de la famille, du mari et des parents. Elles sont par ailleurs, très affectées psychologiquement par la perte de leurs proches et particulièrement de leurs enfants et maris.
- Les personnes âgées : Agées et souvent dépendant des autres membres de la communauté ou de la famille, les personnes âgées éprouvent d'énormes difficultés lors des catastrophes.
- Les personnes handicapées : Elles sont vulnérables à cause de leur handicap. Les handicapés peuvent être sensorielles, émotionnelles ou physiques.

3.3.2 Impacts disproportionnés des catastrophes sur les enfants et les femmes.

Outre les effets généraux des catastrophes naturelles et du manque de soins de santé :

- Les femmes sont exposées à une large gamme de vulnérabilités dans le domaine de la santé en matière de reproduction, liées à des causes diverses allant du manque de produits hygiéniques pour la menstruation jusqu'à l'absence de soins d'urgence en cas de complications graves en rapport avec la grossesse. Le manque de produits hygiéniques n'est pas seulement une question de dignité; il peut également avoir pour effet de réduire les capacités des femmes à faire la queue pour les distributions de secours ainsi que leur mobilité et donc leur aptitude à subvenir aux besoins familiaux. Dans les environnements particulièrement stressants, les femmes sont plus sujettes aux avortements spontanés ou aux accouchements prématurés, qui exigent tous deux des soins médicaux. Les couples qui pratiquent la contraception ont besoin d'avoir accès aux contraceptifs pour éviter les grossesses non désirées;
- Les enfants et les femmes sont particulièrement vulnérables aux carences alimentaires résultant de l'acheminement irrégulier ou des pénuries de vivres qui surviennent fréquemment au lendemain des catastrophes naturelles.

- Les carences en vitamines et en fer peuvent être mortelles pour les femmes enceintes et les bébés. Des aides supplémentaires doivent être accordées aux femmes qui allaitent pour assurer leur santé et celle de leur enfant;
- Les femmes sont chargées au premier chef de dispenser des soins aux personnes rendues vulnérables par les catastrophes, notamment les enfants, les blessés, les malades et les personnes âgées. Ce « fardeau des soins » a des implications pour leur santé physique et mentale auxquelles on prête rarement attention. Certaines interventions très simples qui allègent les travaux, telles que la fourniture d'eau ou de combustible pour faire la cuisine, peut épargner aux femmes et aux filles surchargées plusieurs heures de travail par jour;
- La vulnérabilité des enfants et des femmes est encore accrue par la mort des hommes et/ou la perte de moyens d'existence, tout particulièrement lorsque le principal soutien de famille disparaît et que les femmes deviennent chef de famille;

Le stress et les perturbations causés par les catastrophes naturelles donnent souvent lieu à un accroissement de la violence sexospécifique et sexuelle. Le stress résultant du chômage et des difficultés économiques peut contribuer à la violence intrafamiliale. La perte de la protection sociale et familiale peut exposer les femmes et les filles à l'exploitation alors qu'elles cherchent à se procurer des aliments, un logement ou des biens ménagers pour elles et pour leur famille. Ce type de menace favorise la diffusion fulgurante du VIH/SIDA.

IV DÉFIS MAJEURS DU TOGO EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

4.1 La connaissance des foyers à risques, une nécessité

Il est mondialement admis aujourd'hui que l'occurrence et les effets de plus en plus dévastateurs des catastrophes ne cessent de s'amplifier. Le Togo à l'instar des autres pays de la communauté internationale s'est engagé à inscrire la réduction des risques et catastrophes dans ses programmes de développement doit aujourd'hui connaître les différents risques et catastrophes auxquelles il doit faire face. Aussi est-il impérieux de faire la cartographie des zones à risque au Togo afin de se doter d'un plan de gestion appropriée à chaque type de risque.

4.2 Doter le Togo d'un mécanisme institutionnel et juridique approprié

Dans la perspective d'intégrer la réduction des risques et catastrophes dans les politiques, plans, programmes et projets de développement, le Togo se doit de se doter d'un cadre institutionnel adéquat qui implique tous les acteurs impliqués y compris les acteurs du secteur public que privés ainsi que des instruments juridiques appropriés favorables à la prise en compte de la prévention des risques de catastrophes comme priorité nationale en matière de développement économique du pays.

Pour ce faire un accent particulier doit également être mis sur les activités de sensibilisation aux catastrophes en générale liée à un ou plusieurs des thèmes suivants :

- les catastrophes potentielles, les situations d'urgence et les périls particuliers à une région et leurs effets,
- les mesures peu onéreuses que les populations locales peuvent appliquer pour prévenir les catastrophes et les situations d'urgence et s'y préparer,
- les mesures que le gouvernement et les responsables des interventions en cas de catastrophe ou de situation d'urgence prennent pour prévenir les catastrophes, s'y préparer et y réagir,
- les systèmes d'alerte officielle et d'information du public, les voies d'évacuation, les abris temporaires et comment et quand cette information sera communiquée.

Il est aussi important de parler du VIH/SIDA en ces moments difficiles et surtout dans les lieux d'hébergement provisoires des victimes.

En effet, les messages de sensibilisation sur les catastrophes varient en fonction du public visé et du moyen de communication particulier qui doit être utilisé. Les personnes chargées de planifier les activités de sensibilisation aux catastrophes doivent comprendre à qui elles s'adressent principalement — ceux et celles qui obtiendront l'information et agiront en conséquence.

Les planificateurs devraient en outre suivre certains principes fondamentaux relatifs à la communication relative aux catastrophes, qui comprennent :

- la nature du risque et son potentiel,
- les éléments matériels et humains qui sont les plus vulnérables ou courent le risque le plus élevé,
- les mesures de sécurité destinées à prévenir une catastrophe potentielle et à s'y préparer,
- les mesures à prendre en matière de sécurité et de survie lorsque la catastrophe se produit,

- les mesures de sécurité, de survie et de redressement à prendre une fois que la catastrophe se produit,
- les sources officielles à contacter pour obtenir des informations complémentaires,
- les connaissances locales doivent être valorisées et exploitées dans le cas de réduction des risques des catastrophes.

4.3 Doter le Togo d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et de lutte contre la pauvreté

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) étant une référence pour les pays en développement pour assurer un décollage économique sur la base de durabilité, il est impérieux d'intégrer la réduction des risques et catastrophes dans ce document qui est actuellement en cours d'actualisation dans notre pays; ce qui présente une excellente opportunité pour y intégrer les grandes lignes de la réduction des risques de catastrophes dans le DSRP intérimaire.

V RECAPITULATIF D'UN TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIVITES DE PREVENTION DES CATASTROPHES

Prévention : Connaître le risque et développer une culture du risque		
Rubrique	Niveau institutionnel	Niveau communautaire
Politique et Législation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissement de codes et normes de construction ■ Etablissement de zones d'aménagement du territoire selon une carte des risques majeurs (création de plans de prévention des risques) ■ Soumission d'une législation sur la protection de l'environnement Mise en place de programmes de réduction des risques de catastrophes.	Implication de tous les acteurs concernés

Connaissance du risque	Investissement dans la recherche fondamentale et appliquée sur les aléas et la vulnérabilité.	Mise en œuvre de diagnostic communautaire participatif
Sensibilisation et Conscientisation	Mise en œuvre de campagnes d'information : collectivités territoriales, grand public, établissements scolaires et universitaires...	Sensibilisation et éducation des communautés à la gestion des risques et aux mesures de précaution : ateliers de motivation, création de comités locaux de désastres, identification de microprojets...
Evaluation des dangers, des risques, des vulnérabilités et capacités	Recensement des zones et des communautés particulièrement exposées aux risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition des caractéristiques, fréquence et gravité potentielle des risques menaçant une communauté ■ Identification des populations, infrastructures, habitats, services... pouvant être particulièrement touchés par une catastrophe et anticiper les dégâts
Préparation : Savoir que faire quand la catastrophe arrive		
Rubrique	Niveau institutionnel	Niveau communautaire
Politique et Législation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un cadre légal et administratif et d'une stratégie opérationnelle du secourisme et de l'urgence (accord, outils de gestion, coopération avec la Croix-Rouge et autres partenaires dans le domaine...) ■ Constitution d'un "fonds d'urgence catastrophes" (réponse aux besoins immédiats par des achats locaux...) 	
Renforcement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation des autorités gouvernementales en charge de la gestion des risques ■ Elaboration d'accords préalables sur la mise en œuvre d'une cellule de gestion de crise spécifique en cas de désastre 	

Renforcement des capacités locales		<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des structures locales de réponse aux désastres ■ Amélioration des capacités de réponse des acteurs locaux et des communautés vulnérables (ateliers de préparation communautaires aux catastrophes...)
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation des personnels et acteurs-clés de l'action d'urgence ■ Création d'une cellule de gestion de crise 	Mobilisation des acteurs locaux référents et des moyens matériels nécessaires
Education et Formation	Utilisation des compétences des experts de la Protection civile, de la Sécurité civile...	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des formateurs, Bénévoles et facilitateurs ■ Renforcement des compétences des formateurs et des équipes d'intervention de la Croix-Rouge Togolaise ■ Formation des communautés aux scénarii d'intervention d'urgence et aux procédures d'alerte et d'évacuation (exercices de simulation...)
Systèmes d'alerte, d'évacuation et de secours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de systèmes d'alerte précoce ■ Création de plans d'urgence et de contingence 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des systèmes de logistique, de communication (réseau radio...) et d'alerte précoce ■ Création de plans d'urgence et de contingence
Infrastructure et Equipement	Constitution de stocks pour les communautés des zones à risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Constitution de lots et stocks d'urgence pré positionnés dans des lieux stratégiques (eau, médical, télécommunications...) et de kits individuels ■ Identification et aménagement de zones refuges pour les communautés sinistrées Disposer d'abris pour les sinistrés (Tentes...) ■ Construction d'abris et d'habitats résistant aux phénomènes naturels...

Protection (Mitigation) : Que faire pour atténuer les risques		
Rubrique	Niveau institutionnel	Niveau communautaire
Ouvrages de protection	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagements côtiers : digues, fixation de dunes... ■ Aménagement de bassins versants : barrages, digues, dragage, canaux... ■ Canalisation des eaux de pluie en milieu urbain... 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reforestation (bassins versants, mangroves...) et lutte contre la dégradation de l'environnement ■ Diversification agricole (rotation des cultures, relocation des habitats dans des zones à risque plus faible...) ■ Elaboration de microprojets pour des petits travaux de réduction des risques (curage des canaux, création de haies, renforcement de digues, système de micro crédit...)
Infrastructure et Equipement	Construction ou renforcement des infrastructures sociales	Construction ou renforcement de l'habitat individuel aux normes dans des matériaux appropriés
Sensibilisation et Conscientisation	Mise en œuvre de campagnes d'information : collectivités territoriales, grand public, établissements scolaires et universitaires... sur les épidémies, les	Sensibilisation et éducation des communautés à la gestion des risques et aux mesures de précaution : ateliers de motivation, création de comités locaux de désastres, identification de microprojets...

CONCLUSION

En l'an 2005, les évènements les plus marquants répertoriés révèlent que les personnes décédées par suite de catastrophes naturelles sont enregistrées en Asie, Amérique, Europe et Afrique, toute fois on remarque une certaine distorsion dans la répartition spatiale des catastrophes. Il s'agit d'une répartition disproportionnée des victimes des catastrophes qui, loin de soustraire l'Afrique d'une survenue des situations d'urgence, doit développer en nous une conscience d'éveil qui vise à nous préparer à y faire face.

Suite à une étude sommaire sur la vulnérabilité du Togo aux situations d'urgence, l'impression qui domine est qu'aucune région du pays n'est épargnée d'une survenue fatale des catastrophes. De ce point de vue, le Togo enregistre des situations d'urgence naturelles et voit aussi se produire sur son territoire des catastrophes anthropiques.

Pour y faire face, la préparation ponctuelle aux situations d'urgence naturelles se révèle mal à point du fait des difficultés de mobilisation des ressources financières et de moyens matériels auxquelles les structures d'intervention sont confrontées.

Au plan des catastrophes anthropiques, l'évidence est que la récurrence que connaît le Togo est imputable aux actions anthropiques qui ont pour facteurs favorisants éventuels : les changements climatiques, la sous information, l'ignorance, la pauvreté, une double absence de politiques de logements sociaux et d'aménagement du territoire qui intègre le volet assainissement, les difficultés de mise en œuvre des schémas directeurs urbains, la non exigence du permis de construire visé comme autorisation préalable à toute construction d'habitation, le non respect des cahiers de charges auxquels ont souscrit les unités de production industrielle, etc.

Lorsque nous considérons que les pays développés qui disposent de moyens de prévention des catastrophes naturelles subissent désespérément leurs effets¹, il devient urgent qu'une attention soutenue soit accordée au Togo, à la préparation aux situations d'urgence et que les plans de développement sectoriels puissent désormais faire de la prévention des catastrophes une préoccupation majeure.

Se préparer à faire face aux situations d'urgence dans les meilleures conditions possibles, revient dans la zone d'étude à renforcer les capacités de recherche, développer les ressources humaines, définir les éléments de politique de préparation et de réponse aux situations d'urgence à partir de la mise en place d'outils financiers et politiques et de la prise en compte de systèmes d'alerte précoce et améliorer les mécanismes d'information des populations.

¹ Du 26 août au 10 septembre 2005, Katrina, la plus importante catastrophe naturelle que les Etats-Unis aient connue, a fait 1171 morts.

Bien que la prise de conscience des avantages de la prévention des catastrophes reste limitée, nul doute qu'une politique de prévention bien définie et bien menée, doit pouvoir contribuer à éliminer les risques potentiels, à réduire les effets de vulnérabilité et à faciliter la mise en œuvre de la préparation aux situations d'urgence.

Tout compte fait, investir dans la réduction des risques s'avère bien payant. N'est ce pas ce qu'indique Michel JARRAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation météorologique mondiale quand il dit : « un dollar investi en prévention permet d'économiser de 10 à 100 dollars en coûts de réhabilitation après des catastrophes naturelles extrêmes ».

Les activités de prévention des catastrophes ont en effet un caractère transversal avéré lorsqu'elles sont souvent liées à d'autres types de programmes. Bien qu'elles représentent rarement un sous-programme en soi, elles doivent être valorisées en tant que telles surtout que le caractère transversal qui les caractérise leur permet d'intégrer une dynamique de développement durable et d'en constituer un volet important.

Au regard de tout ce qui précède, vouloir prévenir les catastrophes au Togo revient à renforcer les capacités d'évaluation et d'expertise des risques, à définir une politique de prévention qui s'appuie sur le développement des ressources humaines puis le renforcement organisationnel et institutionnel des différentes structures qui interviennent dans la gestion des risques tant naturels qu'anthropiques à travers des plans de développement sectoriels et à améliorer les mécanismes d'information des populations des zones vulnérables.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aménagement et risques naturels, BRGM, 2003
2. Analyse situationnelle des risques et facteurs de risques potentiels en matières de désastres, Plan Togo, juin 2006.
3. Assistance humanitaire du Système des nations Unies au Personnes blessées vulnérables et démunies (2005) : Rapport de distribution des articles non-vivres, Togo.
4. Enquête Démographique et de santé, Ministère de la Santé et de la population, 1998
5. Etude sur la vulnérabilité du Togo aux situations d'urgence, PNUD, Décembre 2005
6. Etudes des déterminants socio comportementaux de la transmission du choléra dans les districts de Tone, Ogou et district N°3 de Lomé-Commune, Ministère de la Santé, 2002
7. Evaluation de la vulnérabilité, de la capacité des collectivité, Ron Kuban & Heather Mackenzie-Carey, 2001
8. Introduction au Plaidoyer, Ritu R. Sharma, 1997
9. Multiple Indicators Clusters Surveys, 2^{ème} phase (MICS II)
10. Lignes directrices pour l'évaluation des situations d'urgence, Fédération Internationale des Sociétés de la Croix - Rouge et du Croissant - Rouge, 2005
11. La Perception Sociale des Risques, Ifen, 2004
12. Plan ORSEC – Togo, Corps des Sapeurs-pompiers, 1999
13. La prévention des catastrophes naturelles, Croix-Rouge Française, 2004
14. Le projet Sphère : Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors des catastrophes, 2004
15. Rapport annuel de la Direction Régionale des Affaires Sociales, Région des Plateaux, 2005
16. Rapport des travaux du Comité Préfectoral de Secours en cas de catastrophes, Préfecture de la Kozah, 2001
17. Rapport sur les catastrophes dans le monde, Fédération internationale des sociétés de la CR et du Croissant - Rouge, 2005
18. La réduction des risques de catastrophes : un défi pour le développement, PNUD, 2004
19. République Togolaise, Ministère de la Santé (2003) : Principaux indicateurs de santé, Direction Générale de la Santé.

20. République Togolaise, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation (1999) : Plan d'Organisation des Secours en cas de catastrophes au Togo ou plan ORSEC- Togo, document revu et modifié, Corps des Sapeurs Pompiers, Lomé, 45 p
21. Système des Nations Unies (2001) : *Plan de contingence inter-agences Togo*, Lomé.